

COMPTES RENDUS DES DECISIONS PRISES
EN CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33	
Nombre de membres en exercice	33	Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Nombre de membres présents à la séance	32	
Nombre de membres excusés représentés	01	
Nombre de membres excusés non représentés	00	SEANCE PUBLIQUE DU 14 AVRIL 2008
Nombre de membres non excusés non représentés	00	

La séance est ouverte à 20 heures 40 sous la Présidence de Monsieur Olivier DOSNE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Olivier DOSNE, Maire ; Mme Chantal DURAND, Monsieur Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Emmanuelle CONRAD, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Patrice POSEZ, Madame Virginie ROSSIGNOL, Adjoint ; Madame Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Monsieur André BIZEUL, Madame Nadine CREUSOT, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Mademoiselle Isabelle PERCHE, Madame Amèle EWART, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Marc VERSTRAETE, Monsieur Yves TAMET, Monsieur Benoit WILLOT, Madame Florence WEISSLER-LOPEZ, Monsieur Gérard OUTTIER, Monsieur Olivier AUBRY, Madame Sylvie MERCIER, Madame Sandra GRELLIER, Monsieur Areski OUDJEBOUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Mme Nadine MIRAULT qui a donné procuration à Madame Chantal DURAND

ABSENT EXCUSE NON REPRESENTE : N E A N T

ABSENT NON EXCUSE NON REPRESENTE : N E A N T

I - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Amèle EWART est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

II – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2008

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance du 27 mars 2008.

Monsieur le Maire propose le rajout d'un point à l'ordre du jour : « Budget Primitif de la commune pour 2008 – Dotation aux provisions »

Ce rajout est approuvé par 30 voix pour et 3 abstentions (Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. TAMET, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)

III - A – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2008

B – FISCALITE DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2008

C – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – EXERCICE 2008

D – ETAT DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES A DIVERS ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ASSOCIATIONS – EXERCICE 2008 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC

Monsieur GENTRIC présente le Budget Primitif de la Commune pour 2008 qui est équilibré en dépenses et en recettes à 35 000 254 ,94 €uros et se décompose ainsi :

- Section d'Investissement : 6 823 706,38 €
- Section de Fonctionnement : 28 176 548,56 €

Monsieur Olivier AUBRY : « *je voudrais réitérer le fait que je déplore l'absence de Débat d'Orientations Budgétaires qui est essentiel car ce sont les bases de l'élaboration du Budget* ».

Monsieur le Maire : « *Nous avons repris le Budget préparé par l'équipe précédente, et la Sous-Préfecture nous a confirmé que le Conseil Municipal pouvait voter le Budget 2008 sans Débat d'Orientations Budgétaires préalable dans la mesure où, suite à son renouvellement intégral, il n'a pas encore adopté son règlement intérieur, qui doit notamment en définir les conditions d'examen* ».

Monsieur WILLOT : « *Le débat budgétaire pour 2008 se situe, j'en donne acte, dans un délai très court après l'élection municipale. Je sais qu'il est complexe à une équipe partiellement nouvelle de prendre toutes ses marques et de préparer concrètement un tel document.*

Cependant, je tiens à faire des remarques de forme avant d'en venir au fond du débat :

- *Aucun Débat Budgétaire n'a été organisé, contrairement à la loi, et la jurisprudence invoquée à l'encontre d'une telle omission nous paraît parfaitement contestable. J'ai donc déjà, par deux fois, exprimé en commission mes plus expresses réserves sur la légalité de la procédure ;*

- *Aucune information comparative, aucune mise en perspective, aucune explication sur les choix d'investissement ou de gestion n'est fournie avec les documents budgétaires. Sur bien des points, les éléments dont nous disposons sont lacunaires et parfois incompréhensibles ;*

- *Pour préparer ce vote, les membres de la commission chargée du Budget n'ont pas eu connaissance de l'ensemble du dossier avant la réunion. Ce qui fait que bien des points devront être discutés ce soir, qui auraient pu utilement être discutés au sein de la commission ;*

- *Enfin, des informations fausses ont été données au cours de la commission des finances sur un sujet précis, les subventions aux associations.*

Je suis donc obligé de constater que la préparation de ce Budget s'est faite dans des conditions qui s'éloignent fortement de l'objectif de transparence pourtant affiché.

La question des subventions aux associations est un exemple du problème auquel nous faisons face. Une commission avait étudié les demandes des associations le 23 janvier 2008 et avait établi des propositions que se chiffrent à 344 802 € ; le budget qu'on nous propose se monte, pour sa part à 456 265 €. Or, quand j'ai demandé ce qu'il en était des subventions aux associations lors de la commission du budget, il m'a été répondu que les propositions étaient celles retenues en janvier...

En particulier, on voit apparaître une somme de 100 193 € en faveur d'une « association Kangourou » (sic) dans la ligne consacrée aux crèches. L'article L 213 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les associations percevant plus de 75 000 € de subventions figurent sur une liste des engagements financiers de la Ville annexée au Budget ; or, ladite association n'y figure pas. De plus, aucun projet de ladite association n'a jamais été présenté aux élus.

Sur le fond du Budget, je voudrais exprimer mon inquiétude face à ce qui apparaît comme une dérive dangereuse des finances communales.

Les dépenses de fonctionnement augmentent au rythme considérable de 7,6 % soit cinq fois plus que l'inflation mesurée en 2007 par l'Insee (1,5 %). Par contre, la hausse des recettes se limite à + 4,2 %. Ce qui veut dire que ce que la Ville encaisse augmente biens moins vite que ce qu'elle dépense.

La conséquence est immédiate : la capacité d'autofinancement diminue de 16 % d'une année sur l'autre. C'est à dire que les moyens dont Joinville dispose pour investir, déjà très faibles, sont encore réduits et que, même sans aucun équipement nouveau, l'endettement de la Ville va s'accroître.

Joinville a des dépenses réelles de fonctionnement de moitié supérieures aux communes françaises de même taille (1 455 € par habitant au lieu de 998). Elle s'équipe beaucoup moins puisque sur un euro de recette, elle consacre 18 centimes à ses investissements quand la moyenne est de 23 centimes.

L'absence d'investissement est frappant, et risque de toucher des projets pourtant nécessaires et urgents : l'aménagement des berges de l'Île Fanac, la reconfiguration de la place des Canadiens, l'agrandissement de l'école maternelle de Polangis... Aucun de ces projets n'est semble-t-il financé par le présent Budget.

Présenté comme « conservatoire », le Budget s'avère à la fois préparé dans des conditions anormales, comportant des décisions tout à fait critiquables. Regrettable pour le présent, il est surtout très dangereux pour l'avenir ».

Madame MERCIER : « J'aurais espéré que l'on ait un programme sur ce Budget ».

Monsieur le Maire : « S'agissant du réaménagement des berges de l'Île Fanac, le dossier est à l'étude par rapport à son impact écologique. Le projet de reconfiguration de la Place des Canadiens est maintenu ainsi que l'agrandissement de l'école maternelle Polangis ».

Monsieur TAMET : « regrette la non tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et l'absence d'information suffisante des Conseillers, susceptibles de faire l'objet d'un recours en annulation du Budget ».

Après discussion et conformément aux dispositions des articles L 2312-1 à L 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Budget est soumis au vote et adopté selon les résultats suivants :

CHAPITRES

021	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
040	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
10	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
13	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
16	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

20	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
204	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
21	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
23	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
27	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
011	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
012	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
013	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
023	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
042	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

65	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
66	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
67	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
68	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
70	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
73	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
74	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
75	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
76	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
77	Pour	23	
	Contre	5	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »)
	Abstentions	5	(M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* Après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 5 abstentions (Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement »), le Conseil Municipal fixe ainsi

qu'il suit les taux d'imposition applicables en 2008, à chacune des quatre taxes directes locales :

- Taux de la taxe d'habitation	13,98 %
- Taux de la taxe foncier bâti	23,68 %
- Taux de la taxe foncier non bâti	30,43 %
- Taux de la taxe professionnelle	20,99 %

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 8,55 % pour l'année 2008.

Le Conseil Municipal doit ensuite se prononcer sur l'attribution des subventions allouées aux différents Etablissements Publics communaux et associations pour l'année 2008, pour un montant global de 2 049 099,95 Euros.

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité - excepté pour les lignes « E.T.V » : subvention à remettre et « Association Kangourou » : en attente d'information sur le projet - qui ont été approuvées par 28 voix pour et 5 abstentions (Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement ») -

- Décide d'allouer pour 2008, les subventions aux établissements publics et associations suivant tableau joint.

- Précise que la dépense correspondante sera imputée au Chapitre 65 – Nature 6574 ; 657361 et 657362 dans chacune des Fonctions intéressées.

IV – A – BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2008

B – RÉPRISE ANTICIPE DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2007 SUR LE BUDGET UNIQUE DE L'EXERCICE 2008

C – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2007 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC

M. GENTRIC présente le Budget Annexe du Port de Plaisance pour 2008 qui peut se résumer comme suit :

Section d'Investissement

	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	59.285,06 €	214.023,13 €
Report (Déficit reporté)	154.738,07 €	0,00 €
TOTAL SECTION	214.023,13 €	214.023,13 €

Section de Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	147.899,00 €	147.899,00 €
TOTAL SECTION	147.899,00 €	147.899,00 €

TOTAL GENERAL	361.922,13 €	361.922,13 €
----------------------	---------------------	---------------------

Après discussion, il est procédé au vote par chapitre du Budget Annexe du Port de Plaisance pour 2008 :

CHAPITRES

001	Pour	23	
	Contre	-	
	Abstentions	10	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement ») (M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

040	Pour	23	
	Contre	-	
	Abstentions	10	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement ») (M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
10068	Pour	23	
	Contre	-	
	Abstentions	10	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement ») (M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
13	Pour	23	
	Contre	-	
	Abstentions	10	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement ») (M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
16	Pour	23	
	Contre	-	
	Abstentions	10	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement ») (M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
20	Pour	23	
	Contre	-	
	Abstentions	10	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement ») (M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
21	Pour	23	
	Contre	-	
	Abstentions	10	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement ») (M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
23	Pour	23	
	Contre	-	
	Abstentions	10	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement ») (M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
011	Pour	23	
	Contre	-	
	Abstentions	10	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement ») (M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

012	Pour Contre Abstentions	23 - 10	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement ») (M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
042	Pour Contre Abstentions	23 - 10	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement ») (M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
66	Pour Contre Abstentions	23 - 10	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement ») (M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
70	Pour Contre Abstentions	23 - 10	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement ») (M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
75	Pour Contre Abstentions	23 - 10	(Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement ») (M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* Après en avoir délibéré, par 23 pour et 10 abstentions, (Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement ») - (M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») le Conseil Municipal :

- Décide de reprendre par anticipation les résultats de la section de Fonctionnement de l'exercice 2007 sur le Budget Unique de l'exercice 2008 du Port de Plaisance, comme suit :

Reprise anticipée des résultats de la section de Fonctionnement de l'exercice 2007	15.567,07 €
--	--------------------

Prévision d'affectation de l'Exercice 2007	
Recette d'Investissement (compte 1068)	15.567,07 €

* Après en avoir délibéré, par 23 voix pour 10 abstentions (Mme ASTEGIANI-MERRAIN, M. VERSTRAETE, M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement ») - (M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, , liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »), le Conseil Municipal :

Décide d'affecter les résultats de la section de Fonctionnement de l'exercice 2007 sur le Budget Unique de l'exercice 2008 du Port de Plaisance, comme suit :

Résultats à affecter	15.567,07 €
----------------------	--------------------

Affectation Exercice 2007	
Recette d'Investissement (compte 1068)	15.567,07 €

V – A – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2008
B – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2007 SUR LE BUDGET UNIQUE DE L'EXERCICE 2008
C – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2007 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER présente le Budget Unique pour 2008 de l'Assainissement qui peut se résumer comme suit :

Section d'Investissement

	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	1.190.938,29 €	823.247,43 €
Restes à réaliser	49.807,42 €	98.704,00 €
Autofinancement	0,00 €	273.018,89 €
Report (solde d'exécution reporté)	0,00 €	45.775,39 €
TOTAL SECTION	1.240.745,71 €	1.240.745,71€

Section de Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	240.981,11 €	514.000,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Autofinancement	273.018,89 €	0,00 €
TOTAL SECTION	514.000,00 €	514.000,00 €

TOTAL GENERAL	1.754.745,71 €	1.754.745,71 €
----------------------	-----------------------	-----------------------

Après discussion, il est procédé au vote par chapitre du Budget Annexe de l'Assainissement pour 2008 :

CHAPITRES

001	Pour	33
	Contre	-
	Abstentions	-
021	Pour	33
	Contre	-
	Abstentions	-
10	Pour	33
	Contre	-
	Abstentions	-
1068	Pour	33
	Contre	-
	Abstentions	-
13	Pour	33
	Contre	-
	Abstentions	-
16	Pour	33
	Contre	-
	Abstentions	-
20	Pour	33
	Contre	-
	Abstentions	-

23	Pour	33
	Contre	-
	Abstentions	-
040	Pour	33
	Contre	-
	Abstentions	-
023	Pour	33
	Contre	-
	Abstentions	-
011	Pour	33
	Contre	-
	Abstentions	-
012	Pour	33
	Contre	-
	Abstentions	-
66	Pour	33
	Contre	-
	Abstentions	-
042	Pour	33
	Contre	-
	Abstentions	-
70	Pour	33
	Contre	-
	Abstentions	-

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de reprendre par anticipation les résultats de la section de Fonctionnement de l'exercice 2007 sur le Budget Unique de l'exercice 2008 de l'Assainissement, comme suit :

Reprise anticipée des résultats de la section de Fonctionnement de l'exercice 2007	254.180,45 €
--	---------------------

Prévision d'affectation de l'Exercice 2007	
Recette d'Investissement (compte 1068)	254.180,45 €

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'affecter les résultats de la section de Fonctionnement de l'exercice 2007 sur le Budget Unique de l'exercice 2008 de l'Assainissement, comme suit :

Résultat à affecter	254.180,45 €
---------------------	---------------------

Affectation Exercice 2007	
Recette d'Investissement (compte 1068)	254.180,45 €

IV – FORMATION DES ELUS : CREDITS 2008 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE que, pour l'exercice 2008, les crédits ouverts au titre de la formation des élus du Conseil Municipal de Joinville-le-Pont sont fixés à trois mille cinq cents euros (3 500 €).

DIT que les dépenses y afférentes seront imputées sur les crédits de la Section Fonctionnement, Chapitre 65 - Fonction 021 - Nature 6535.

PREVOIT qu'en cours d'exercice, au vu des dépenses réalisées et engagées, une nouvelle délibération pourra intervenir pour revaloriser l'enveloppe budgétaire fixée à l'article 1.

VII – CONVENTIONS A INTERVENIR AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES BENEFICIANT D'UNE SUBVENTION DONT LE MONTANT ANNUEL DEPASSE 23 000 € - ANNEE 2008 – Rapporteur : Monsieur Michel DESTOUCHES

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve les conventions à intervenir avec l'Athlétique Club de Paris Joinville, le Racing Club de Joinville et l'Aviron Marne et Joinville auxquels ont été allouées des subventions, au titre de 2008, qui s'élèvent respectivement à : 38 000 € (trente huit mille euros) – 62 000 € (soixante deux mille euros) et 36 000 € (trente six mille euros).

Autorise Monsieur le Maire à les revêtir de sa signature, au nom de la Commune.

VIII – FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT REÇU UNE DELEGATION SPECIALE – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Dit que les indemnités de fonction maximales du Maire et des Adjointes pour la strate démographique qui concerne Joinville-le-Pont s'établissent respectivement à 65 % et 27,5 % de l'indice brut terminal 1015.

La Ville de Joinville-le-Pont étant une commune chef-lieu de Canton, les dispositions des articles L 2123-22 et R 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant la majoration des indemnités de fonction de 15 % s'appliquent.

Clé de répartition des indemnités :

- 65 % de l'indice brut 1015 pour le Maire
- 24,50 % de l'indice brut 1015 pour les 9 Adjointes
- Solde réservé à l'indemnité versée aux Conseillers Municipaux, dans la limite de 6 % de l'indice 1015.

Ces indemnités seront revalorisées automatiquement et dans les mêmes conditions à chaque augmentation des traitements de la Fonction Publique.

Les indemnités seront versées à compter du 25 mars 2008.

La dépense est imputée sur les crédits de la Section de Fonctionnement – Imputation 6531.

IX – A-B-C-D-E-F-G-H- DESIGNATION DES DELEGUES ET REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIVERS ORGANISMES – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder par un vote à main levée – comme le prévoit le dernier alinéa de l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales – à la désignation des délégués et représentants du Conseil Municipal dans divers organismes comme suit :

A) Société d'Economie Mixte d'Aménagement, de Construction et d'Urbanisme (SEMA) de Joinville-le-Pont

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné en qualité de membres titulaires du Conseil d'Administration de la S.E.M.A. de Joinville-le-Pont :

- Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Maire-Adjoint, à l'unanimité
- Monsieur Patrice GENTRIC, Maire-Adjoint, à l'unanimité
- Monsieur Olivier AUBRY, Conseiller Municipal, par 32 voix pour et 1 abstention
- Monsieur Benoit WILLOT, Conseiller Municipal, à l'unanimité

Il a désigné en qualité de membres suppléants :

- Madame Chantal DURAND, Maire-Adjoint, à l'unanimité

- Monsieur Francis SELLAM, Conseiller Municipal, à l'unanimité

- Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Maire-Adjoint, a été désigné à l'unanimité en qualité d'administrateur autorisé à représenter la Ville dans les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la SEMA de Joinville-le-Pont.

- Monsieur André BIZEUL, Conseiller Municipal, a été désigné par 32 voix pour et 1 abstention, représentant de la Commune aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires de la SEMA de Joinville-le-Pont.

B) ESAT « Les Ateliers de Polangis » - 8 avenue du Président Wilson

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné :

1/ en qualité de délégué titulaire au Conseil d'Administration de l'ESAT « Les Ateliers de Polangis » :

- Monsieur Jean-Marie PLATET, Conseiller Municipal, à l'unanimité

2/ en qualité de délégué suppléant au Conseil d'Administration de l'ESAT « Les Ateliers de Polangis » :

- Monsieur Brahim BAHMAD, Conseiller Municipal, à l'unanimité

C) Crèche parentale « Les Petits Pinsons »

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné en qualité de représentant au Conseil d'Administration de la Crèche parentale « Les Petits Pinsons » :

- Monsieur Patrice POSEZ, Maire-Adjoint, à l'unanimité

D) O.T.S.I. (Office de Tourisme – Syndicat d'Initiative)

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a désigné en qualité de délégué au Conseil d'Administration de l'O.T.S.I. (Office du Tourisme – Syndicat d'Initiative) :

- Madame Jeanine CHERY, Maire-Adjoint, à l'unanimité

- Monsieur Pierre MARCHADIER, Conseiller Municipal, à l'unanimité

E) Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a désigné en qualité de représentant de la Commune à la Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne :

- Monsieur Brahim BAHMAD, Conseiller Municipal, à l'unanimité

F) Maison de retraite « Abbaye Bords de Marne »

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a désigné en qualité de délégués au Conseil d'Administration de la Maison de retraite « Abbaye Bords de Marne » :

- Madame Marie-Paule de FABREGUES, Maire-Adjoint, par 23 voix pour, 5 contre et 5 abstentions

- Monsieur Jean-Marie PLATET, Conseiller Municipal, à l'unanimité

- Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Conseillère Municipale, a obtenu 5 voix.

G) C.H.I.C. (Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil)

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a désigné en qualité de représentant de la Commune au Conseil d'Administration du C.H.I.C. (Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil) :

- Monsieur Jean-Marie PLATET, Conseiller Municipal, à l'unanimité

H) CNAS (Comité National d'Action Sociale)

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a désigné en qualité de déléguée au CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

- Madame Marie-Paule de FABREGUES, Maire-Adjoint, à l'unanimité

X - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR 2008 – DOTATION AUX PROVISIONS – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 8 abstentions (M. TAMET, Mme WEISSLER-LOPEZ, M. WILLOT, liste « Joinville en mouvement ») – (M. OUTTIER, M. AUBRY, Mme MERCIER, Mme GRELLIER, M. OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »), le Conseil Municipal :

– Décide de fixer le montant de la dotation aux provisions à 90 000 € (QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS).

– Dit que la dépense correspondante sera imputée au Chapitre 68 - Fonction 020 – Nature 6815.

XI – QUESTIONS DIVERSES

1 /- Question écrite de Monsieur Benoit WILLOT

« Faire d'Ingrid Bétancourt une citoyenne d'honneur de la Ville de Joinville le Pont.

La campagne internationale « Ingrid Bétancourt Citoyenne d'Honneur » est portée par la coordination des comités de soutien à Ingrid Bétancourt. Elle est destinée à soutenir les actions entreprises pour sa libération et pour la libération de toutes les personnes détenues en ce moment en Colombie.

Il s'agirait d'une prise de position citoyenne pour marquer clairement le soutien aux droits de l'Homme et à la démocratie, et c'est le rôle des élus de prendre position et de le faire savoir.

En avril 2008, 2 069 collectivités territoriales dans le monde, dont 1 871 en France et 11 dans notre département ont fait d'Ingrid Bétancourt une citoyenne d'honneur.

Je vous propose de soumettre au conseil municipal une délibération en vue de faire d'Ingrid Bétancourt une citoyenne d'honneur de la ville de Joinville-le-Pont ».

Réponse de Monsieur le Maire : *« Je suis comme vous particulièrement attaché au respect de la démocratie et à la défense des valeurs universelles des droits de l'Homme. Aussi, dès ma prise de fonctions, j'ai souhaité exprimer cet attachement par deux initiatives :*

- faire flotter symboliquement le drapeau Tibétain sur le site Internet de la Ville de Joinville-le-Pont ;

- et affirmer la solidarité de la Ville de Joinville-le-Pont avec Ingrid Bétancourt et les otages de Colombie par un message diffusé sur les panneaux lumineux d'affichage municipal.

Il y a malheureusement aujourd'hui dans le monde trop de causes qui mériteraient d'être défendues et dont la justesse justifierait que nous accordions la citoyenneté joinvillaise à titre honorifique à leurs défenseurs. Il ne paraît ni possible ni souhaitable d'entraîner le Conseil Municipal de Joinville dans de tels débats ou de tels jugements de valeur.

C'est pourquoi je vous propose de dire qu'en séance de ce jour, le Conseil Municipal de Joinville-le-Pont s'associe solennellement à la demande de libération de Madame Ingrid Bétancourt et de tous les otages détenus en Colombie et, de manière générale, qu'il exprime son soutien à toutes les victimes du terrorisme et condamne les atteintes à la démocratie et à la liberté, sans pour autant faire de Madame Bétancourt une citoyenne d'honneur de notre cité.

Je vous propose par ailleurs de communiquer par courrier cette déclaration à Monsieur l'Ambassadeur de Colombie à Paris ».

2 / - Question écrite de Monsieur Benoit WILLOT :

« Situation de la maison de retraite du 49, quai de la Marne (groupe Orpéa)

Le groupe Orpéa avait obtenu des permis de démolir des bâtiments situés quai de la Marne. Ces permis ont été attaqués par des associations et des riverains au titre de la protection que le PLU assure pour ces constructions. Par ailleurs, une personne se présentant comme le propriétaire des pavillons a également attaqué le permis.

Pouvez-vous nous faire connaître l'état actuel de ce dossier ? ».

Réponse de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER : « L'extension de la maison de retraite médicalisée ORPEA, située 49 quai de la Marne, est un dossier juridiquement complexe, auquel nous accordons une très grande attention.

Des procédures administratives et civiles sont en cours. Sachez que nous ne transigerons en aucun cas sur l'application du droit.

Au-delà du volet juridique, ce dossier relève de deux visions de l'intérêt général que nous entendons conjuguer ;

- tout d'abord, la mise aux normes de l'extension d'une maison de retraite est bien entendu un projet important pour nos seniors. Leur accompagnement et leur accueil en fin de vie sont des défis d'avenir que nous entendons relever ;

- par ailleurs, la protection du patrimoine joinvillais (notamment celui des bords de Marne), ainsi que le respect de l'architecture locale, sont également pour nous des objectifs primordiaux auxquels nous nous attachons une grande importance afin de préserver la qualité de la vie et de l'environnement à Joinville.

Pour toutes ces raisons, nous avons rencontré à plusieurs reprises le groupe ORPEA. Nous lui avons demandé de réfléchir à un nouveau projet, qui veillerait en particulier à la préservation du patrimoine architectural avoisinant. ORPEA doit nous communiquer sa réponse dans les jours à venir. Nous reprendrons alors contact avec les associations de quartier pour leur faire part de l'avancée de ce dossier.

Nous vous tiendrons bien évidemment informés de l'évolution de ce projet, dès que nous aurons des éléments tangibles à porter à votre connaissance ».

3 / Question écrite de Monsieur Olivier AUBRY : « Joinville participe depuis 2004 au Carrefour de l'Emploi, rendez-vous incontournable pour l'emploi dans l'Est parisien. Joinville a organisé ce Carrefour en 2005 avec succès comme a pu en particulier le constater, lors de sa venue, Monsieur Gérard LARCHER alors Ministre délégué à l'Emploi.

L'organisation de l'édition 2008 a de nouveau été confiée à Joinville. Je tiens à rendre hommage au Comité Directeur et aux services notamment à Agora et au service Economique.

Tandis que la préparation de cette manifestation, commencée au mois de janvier est largement avancée, nous apprenons que vous avez décidé soudainement d'abandonner l'organisation du Carrefour sans même avoir averti au préalable les membres de la commission Economie – Emploi.

On ne peut que déplorer une telle décision et ses conséquences. D'une part elle perturbe l'organisation et le fonctionnement du Carrefour, d'autre part elle porte atteinte à la crédibilité de la Ville.

Pouvez-vous confirmer cette décision et préciser son motif ? ».

Réponse de Monsieur le Maire : « Mobiliser durablement les agents des services « Emploi » et « Activités Economiques » n'est pas une nécessité, compte tenu des tâches déjà dévolues quotidiennement et de la charge de travail ; d'autant plus que Joinville a déjà été organisateur du Carrefour de l'Emploi il y a seulement 3 ans.

Nous sommes en tout début de mandat et je pense qu'il est indispensable de réfléchir à l'investissement de chaque commune participante ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50 minutes.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Amèle EWART

Olivier DOSNE